

Un manoir soutenu par le loto du patrimoine

La Mission Patrimoine, portée par Stéphane Bern, a retenu la bâtisse médiévale de la Cour de Launay, aux Fougerêts, afin qu'elle puisse être rénovée. Une décision qui touche les propriétaires du manoir.

Patrimoine

Il y a quelques jours, cent nouveaux projets de la Mission Patrimoine ont été dévoilés. Cette opération, qui existe depuis quatre ans, œuvre pour la sauvegarde du patrimoine en péril. Elle est portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et la FDJ (Française des Jeux).

Le Manoir de la Cour de Launay aux Fougerêts est l'un des projets soutenus cette année. « Depuis que nous avons appris la nouvelle, nous sommes aux anges. Cette action va nous permettre de poursuivre l'opération de sauvetage de cet édifice remarquable mais dont la dégradation est très avancée », livrent Marie-Françoise et Jean-Paul Couché, les propriétaires.

Sa rareté, de n'avoir jamais été modifié

Avant ce manoir, d'autres sites ont été retenus par la Mission Patrimoine dans le Morbihan : le dolmen des Tablettes à Cournon (2018), la Glacière d'Étel et le couvent des Carmélites à Ploërmel (2019) et le château de Coët-Candec à Locmaria-Grand-Champ (2020).

Depuis le début, la Mission Patrimoine s'est engagée dans la restauration de 627 sites (22 projets soutenus en Bretagne), dont 297 sont d'ores et déjà sauvés : les travaux sont achevés pour 115 d'entre eux et en cours pour 182 sites. Depuis 2018, plus de 72 millions d'euros ont été collectés par la FDJ grâce aux jeux à gratter et aux tirages qui contribuent à la rénovation de ces monuments en péril.

En 2020, les propriétaires du Manoir de la Cour de Launay avaient déjà déposé un dossier auprès de la



Marie-Françoise et Jean-Paul Couché sont les propriétaires du manoir de la Cour de Launay. Ce dernier est l'un des monuments en péril retenu par la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Mission Patrimoine, « mais nous l'avions fait trop tardivement, dévoile Jean-Paul Couché. Sans trop y croire, nous avons représenté le dossier en mars 2021, pour apprendre le 30 août que le projet était retenu. Cela reste une immense surprise. »

Marie-Françoise et Jean-Paul Couché avouent qu'ils ne connaissaient pas l'ampleur de sa valeur architecturale lors de leur achat en juillet 2013. Mais aujourd'hui, ils savent que ce qui en fait sa rareté, « c'est que cette bâtisse médiévale, très authentique, de 1470, n'a jamais été modifiée. C'est une analyse dendrochronologie, faite en 2014, sur l'ensemble des charpentes, linteaux et planchers qui a permis une datation exacte de sa construction et avec

laquelle nous avons obtenu le premier prix national pour la demeure historique. »

Inscrit aux Monuments historiques en 2017

Cette distinction permettra au couple d'avoir une prise en charge financière les deux-tiers d'une analyse plus poussée en vue de sa restauration. « En 2015, des contacts avec les Monuments historiques du Morbihan nous permettront d'être entourés de spécialistes et d'assurer l'avenir du manoir. C'est ainsi que ce dernier a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques en 2017. »

Cette inscription permet de faire une étude diagnostic par un architecte du patrimoine. « La liste des tra-

voux est importante, le coût va être onéreux, les aides limitées. »

L'étape suivante va être celle de la dépose du permis de construire. « Nous voulons faire travailler un maximum d'artisans locaux. Notre manoir a vocation à devenir un lieu de partage de connaissance, de visites, de conférences, de promotion des métiers du patrimoine... Alors, avoir été retenu par la Mission Patrimoine reste une chance inouïe. Nous devrions connaître à la fin de l'année, le montant exact des travaux ainsi que la somme qui nous sera allouée. Quant aux travaux, ils devront être faits entre 2022 et 2025. »

Dominique LE LAY.